



Ville de Quarouble

Flash info

Décembre 2020 – n° 218

Mairie : 03.27.35.42.55

Email: Mairie-de-Quarouble@wanadoo.fr

Réalisé et imprimé par la Commission de l'Information

DISTRIBUTION DES COQUILLES PAR LA MUNICIPALITE DANS LES ECOLES



Les élus de la commune accompagnés du Père Noël ont distribué les ballotins de Noël dans les écoles le vendredi 18 décembre 2020 : les enfants des écoles maternelle et élémentaire publiques ainsi que de l'école Notre-Dame du Sacré-Cœur ont reçu dans leur ballotin la traditionnelle coquille, des clémentines et des chocolats.

Les enfants fréquentant la cantine le vendredi 18 décembre ont aussi pu recevoir des chocolats lors de la visite du Père Noël à la cantine.

CIMETIERE

Rappel : des **bacs sont à votre disposition** pour vos fleurs fanées et tous autres détritux (plastiques, végétaux,...). Merci de les **utiliser** et de ne pas faire de dépôts sauvages !

Horaires d'hiver (jusqu'au 31/03) : 8h15 à 17h00 tous les jours (week-end et jours fériés compris)

VENTE DE TICKETS DE CANTINE : PERMANENCES

Les permanences de cantine auront lieu en mairie les samedis 9 et 23 janvier de 8h45 à 12h.

SECURITE : SOYEZ VIGILANTS !

Des personnes malveillantes cherchent à s'introduire durant la journée dans certaines habitations de la commune et usent de subterfuges pour commettre des vols et autres dommages. Pensez à bien fermer vos portes et restez vigilants !

RAPPEL : FERMETURE DES SALLES /ANNULATION DES FESTIVITES

Du fait du contexte sanitaire, sur arrêté municipal, les salles communales sont fermées et les festivités de fin d'année ainsi que les vœux à la population annulés.



ENVIRONNEMENT, SECURITE : N'OUBLIEZ PAS

- ➔ De ramasser ce que vos chiens déposent sur les trottoirs et dans les venelles lors de leurs promenades ainsi que de limiter leur aboiement
- ➔ De rentrer vos poubelles le jour du ramassage et de ne pas laisser de déchets et encombrants sur le trottoir
- ➔ De ne pas jeter sur la voie publique masques usagés, emballages divers, mouchoirs en papier ...
- ➔ De tondre votre pelouse ou utiliser tout autre appareil bruyant pendant les heures autorisées :
 - En semaine de 8h à 19h
 - Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
 - Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h
- ➔ Que l'incinération des pneumatiques, huiles et graisses, emballages plastiques est interdite. Sont tolérés les feux de broussailles et de fanes sous surveillance et aux horaires ci-dessous :
 - Du 1^{er} octobre au 31 mars de 16h à 18h
 - du 1^{er} avril au 30 septembre de 18h à 20h
- ➔ Que les riverains doivent balayer et entretenir les trottoirs et caniveaux surtout par temps de neige et de verglas

😊 Un petit plus de chacun rend la vie plus agréable à tous ! 😊

ASSOCIATION ARCHE DE NOE

L'association l'Arche de Noé qui vient en aide à nos compagnons à quatre pattes a besoin de votre aide et fait appel à vous pour des dons de nourriture (pâtés chien/chat, croquettes), de couvertures, litières, produits d'entretien... Vous pouvez les déposer tous les jours du lundi au dimanche de 9h30 à 11h30 au refuge qui se situe sur la zone Intermarché, rue Jean Jaurès.

Pour les visites du refuge et toute autre information, connectez-vous sur le site archedenoequarouble.fr

**L'ensemble du conseil municipal
vous souhaite de
très bonnes fêtes de fin d'année**

**Restons vigilants et responsables en cette période inédite !
Prenez soin de vous et de vos proches**